



ACCUSE DE RECEPTION EN DATE DU 15/07/2019

Votre annonce n°19-107536 est maintenant prise en compte par la Direction de l'information légale et administrative.

Un accusé réception vous sera envoyé par courriel pour confirmation de sa transmission ce jour à l'OPOCE.

Attention :

Cette annonce n'est plus modifiable.

Toute demande de correction ou d'annulation devra faire l'objet d'un avis rectificatif ou d'annulation après publication au BOAMP et au JOUE.

Les éventuelles corrections effectuées par le JOUE sur votre annonce avant publication ne pourront pas être prises en compte par le BOAMP. Dans ce cas, ces corrections devront faire l'objet d'un avis rectificatif publié au BOAMP.



Attention cet aperçu ne reflète que votre saisie et n'est accessible qu'à partir de ce porte feuille.

Dès publication de cet avis sur le site BOAMP.fr et/ou au JOUE, il vous appartient de vérifier si l'avis officiel diffusé correspond bien à la saisie ci-dessous (adresse du site de diffusion des annonces : <http://www.boamp.fr>).

En cas de non conformité, il vous appartient de publier un avis rectificatif de l'avis initial dans les délais réglementaires.

> [Contact client](#)

J02 Avis de Marché appel d'offre standard Dir24

Département(s) de publication : **10**

Annonce No **19-107536**

I. II. III. IV. VI.

AVIS DE MARCHÉ

Directive 2014/24/UE

Le présent avis constitue un appel à la concurrence

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR**I.1) NOM ET ADRESSES**

Ville de Romilly-sur-Seine, 1 rue de la boule d'or bp154, 10105, romilly-sur-seine Cedex, F, Téléphone : (+33) 3 25 39 43 80, Courriel : compub@mairie-romilly-sur-seine.fr, Code NUTS : FR

Adresse(s) internet :

Adresse principale : <http://www.ville-romilly-sur-seine.fr>

Adresse du profil acheteur : <http://www.xmarches.fr>

I.2) PROCÉDURE CONJOINTE**I.3) COMMUNICATION**

L'accès aux documents du marché est restreint. De plus amples informations peuvent être obtenues à l'adresse suivante :

<http://www.xmarches.fr>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

le ou les point(s) de contact susmentionné(s)

Les offres ou les demandes de participation doivent être envoyées :

par voie électronique à l'adresse : <http://www.xmarches.fr>

I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR

Autorité régionale ou locale

I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE

Services généraux des administrations publiques

SECTION II : OBJET**II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ**

II.1.1) Intitulé : MARCHÉ D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS THERMIQUES DES BATIMENTS COMMUNAUX DU GROUPEMENT DE COMMANDE ENTRE LA VILLE DE ROMILLY SUR SEINE ET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNE DES PORTES DE ROMILLY SUR SEINE

Numéro de référence : 2019 AO 014

II.1.2) Code CPV principal :

Descripteur principal : 50720000

Descripteur supplémentaire :

II.1.3) Type de marché**Services**

II.1.4) Description succincte : Le présent marché a pour objet l'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux. Il s'agit d'un marché conclu en groupement de commandes, en application des articles L.2113-6 à L.2113-8 du Code de la commande publique, constitué entre la Ville de Romilly sur seine et de la communauté de commune des porte de Romilly sur seine . La Ville de Romilly sur seine, le Coordonnateur, est chargée de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou plusieurs cocontractants, de signer et de notifier le ou les marchés publics.

II.1.5) Valeur totale estimée :

Valeur hors TVA : euros

II.1.6) Information sur les lots :

Ce marché est divisé en lots : oui

Il est possible de soumettre des offres pour tous les lots

Mots descripteurs : Chauffage (exploitation, entretien)

II.2) DESCRIPTION**II.2.1) Intitulé :** lot unique

Lot n° : lot unique

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

Code CPV principal : 50720000

- Descripteur supplémentaire :
- II.2.3) **Lieu d'exécution**
Code NUTS : FR
Lieu principal d'exécution :
- II.2.4) **Description des prestations** : MARCHE D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS THERMIQUES DES BATIMENTS COMMUNAUX DU GROUPEMENT DE COMMANDE ENTRE LA VILLE DE ROMILLY SUR SEINE ET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNE DES PORTE DE ROMILLY SUR SEINE
- II.2.5) **Critères d'attribution**
Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché
- II.2.6) **Valeur estimée**
Valeur hors TVA : 5 000 000 euros
- II.2.7) **Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique**
Durée en mois : 117
Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : non
Description des modalités ou du calendrier des reconductions :
- II.2.9) **Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer**
Critères objectifs de limitation du nombre de candidats :
- II.2.10) **Variantes**
Des variantes seront prises en considération : non
- II.2.11) **Information sur les options**
Options : non
- II.2.12) **Informations sur les catalogues électroniques**
- II.2.13) **Information sur les fonds de l'Union européenne**
Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non
Identification du projet :
- II.2.14) **Informations complémentaires** :
Mots descripteurs : Chauffage (exploitation, entretien)

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

- III.1) **CONDITIONS DE PARTICIPATION**
- III.1.1) **Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession**
Liste et description succincte des conditions :
- III.1.2) **Capacité économique et financière**
Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation
Liste et description succincte des critères de sélection :
Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) :
- III.1.3) **Capacité technique et professionnelle**
Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation
Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :
Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) :
- III.1.5) **Informations sur les marchés réservés :**
- III.2) **CONDITIONS LIÉES AU MARCHÉ**
- III.2.1) **Information relative à la profession**
Références des dispositions législatives, réglementaires ou administratives applicables :
- III.2.2) **Conditions particulières d'exécution :**
- III.2.3) **Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution du marché**
- III.2.4) **Marché éligible au MPS**
La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON

SECTION IV : PROCÉDURE

- IV.1) **DESCRIPTION**
- IV.1.1) **Type de procédure**
Procédure ouverte
- IV.1.3) **Informations sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique**
Dans le cas d'accords-cadres - justification d'une durée dépassant quatre ans :
- IV.1.4) **Informations sur la réduction du nombre de solutions ou d'offres durant la négociation ou le dialogue**
- IV.1.5) **Information sur la négociation**
- IV.1.6) **Enchère électronique :**
- IV.1.8) **Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)**
Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics : non
- IV.2) **RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF**
- IV.2.1) **Publication antérieure relative à la présente procédure**
Numéro de l'avis au JO série S :
- IV.2.2) **Date limite de réception des offres ou des demandes de participation**
20 août 2019 - 12:00
- IV.2.3) **Date d'envoi estimée des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés**
Date :
- IV.2.4) **Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation :**
français
- IV.2.6) **Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :**
L'offre doit être valable jusqu'au :
ou
Durée en mois : (A compter de la date limite de réception des offres)
- IV.2.7) **Modalité d'ouverture des offres**
Date : 20 août 2019 - 14:00
Informations sur les personnes autorisées et les modalités d'ouverture :

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

- VI.1) **RENOUVELLEMENT**
Il ne s'agit pas d'un marché renouvelable
Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis :
- VI.2) **INFORMATIONS SUR LES ÉCHANGES ÉLECTRONIQUES**

VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Le présent marché a pour objet l'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux. Il s'agit d'un marché conclu en groupement de commandes, en application des articles L.2113-6 à L.2113-8 du Code de la commande publique, constitué entre la Ville de Romilly sur seine et de la communauté de commune des porte de Romilly sur seine . La Ville de Romilly sur seine, le Coordonnateur, est chargée de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou plusieurs cocontractants, de signer et de notifier le ou les marchés publics. Visite des lieux vivement conseillé. La visite a pour objectif d'examiner les installations existantes et d'appréhender les difficultés d'exécution et d'accès. Cette visite doit permettre aux candidats d'avoir une parfaite connaissance des sites. Visites collectives organisées à deux dates : –Mardi 23 juillet 2019 (toute la journée) : 8h30 /12 heures et 14 heures /17 heures –Mercredi 24 juillet 2019 (toute la journée) : 8h30 /12 heures et 14 heures /17 heures voir le règlement de la consultation article 9.2 visite de site

VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS**VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :**

Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne, 25 rue du Lycée, 51036, CHALONS EN CHAMPAGNE, F, Téléphone : (+33) 3 26 66 86 87, Courriel : greffe.ta-chalons-en-champagne@juradm.fr, Adresse internet : <http://chalons-en-champagne.tribunal-administratif.fr/>

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation :

Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne, 25 rue du Lycée, 51036, CHALONS EN CHAMPAGNE, F, Téléphone : (+33) 3 26 66 86 87, Courriel : greffe.ta-chalons-en-champagne@juradm.fr, Adresse internet : <http://chalons-en-champagne.tribunal-administratif.fr/>

VI.4.3) Introduction de recours :

Précisions concernant les délais d'introduction de recours : Précisions concernant les délais d'introduction des recours Un recours pour excès de pouvoir et/ou un recours indemnitaire peuvent être formés à l'encontre des décisions faisant grief, dans les deux mois de leur publication ou de leur notification (recours pour excès de pouvoir) ou dans les deux mois de la date de la réponse apportée par le pouvoir adjudicateur à la demande préalable d'indemnisation (recours indemnitaire). A titre accessoire à un recours au fond, un référé suspension peut être formé, dans les conditions définies à l'article L.521 1 du code de justice administrative. En cas de manquement aux obligations de publicité et de mise en concurrence, cette consultation peut également faire l'objet : 1) d'un référé précontractuel, avant la conclusion du contrat, dans les conditions définies par les articles L.55 1 1 et suivants, R.551 1 et suivants du code de justice administrative, 2) d'un référé contractuel, au plus tard le trente et unième jour suivant la publication de l'avis d'attribution du contrat, dans les conditions définies par les articles L.551 13 et suivants, R.551 7 et suivants du code de justice administrative.

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :

Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne, 25 rue du lycée, 51036, CHALONS EN CHAMPAGNE, F, Téléphone : (+33) 3 26 66 86 87, Courriel : greffe.ta-chalons-en-champagne@juradm.fr, Adresse internet : <http://chalons-en-champagne.tribunal-administratif.fr/>

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS

15 juillet 2019

Eléments de facturation :

Classe de profil : Commune

Siret : 21100312400016

Libellé de la facture : Ville de Romilly-sur-Seine 1 rue de la Boule d'Or B.P. 154, F-10105 Romilly-sur-Seine Cedex.

Indexation de l'annonce :

Date jusqu'à laquelle cette annonce doit être disponible sur le site de consultation <http://www.boamp.fr> : 20 août 2019

Objet de l'avis : marche d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux du groupement de commande entre la ville de romilly sur seine et de la communauté de commune des porte de romilly sur seine

Nom de l'organisme : Ville de Romilly-sur-Seine

Critères sociaux ou environnementaux : Aucun

